

• L'information en instantané • avec les SMS

À l'heure des réseaux sociaux, de l'hypercommunication et de l'information en continu, la ville de Saint-Yrieix et la Communauté de communes souhaitent se mettre à la page et proposer à leurs administrés un nouveau service : **le SMS à but informatif**.

Ce projet a été réfléchi pour vous offrir la possibilité de recevoir rapidement des **informations importantes** sur les thèmes qui vous intéressent et qui concernent **la vie de la collectivité**.

Par exemple, un SMS vous sera envoyé si la neige bloque le passage des bus scolaires ou si la date du ramassage des ordures ménagères a été modifiée.

Il est important de vous préciser qu'**en aucun cas ce dispositif viendra polluer votre réseau**. L'objectif est de vous tenir au courant des actualités relatives à vos centres d'intérêt. Des **informations pertinentes, utiles et ciblées**. Tels sont les principes essentiels de ce mode de communication. **10 messages maximum par an** seront envoyés à nos abonnés.



Comment s'inscrire ?

Pour recevoir les SMS, nous vous indiquons la marche à suivre :

- inscrivez vos coordonnées en bas de la page, sans oublier de mentionner votre numéro de téléphone portable.
- renseignez les thèmes qui vous intéressent.
- renvoyez le coupon réponse à la mairie, nous vous inscrirons et vous recevrez un premier message de bienvenue.

Bien entendu, si vous ne souhaitez plus recevoir les informations, il sera tout aussi facile de vous désinscrire.

Ce service est **entièrement gratuit**. La ville et la Communauté de communes s'engagent à **ne pas diffuser vos coordonnées ou à les utiliser à d'autres fins**.

• Informations SMS •

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Numéro de téléphone portable :

Je suis intéressé(e) pour recevoir des informations concernant :

- les **actualités** de la ville et/ou de la Communauté de communes : réunions des conseils, inscriptions listes électorales, changement d'horaires des services, inscription dans les écoles...
- les **travaux**
- les **manifestations culturelles**
- les **informations météorologiques** : intempéries, routes bloquées, transports en commun suspendus...

La ville de Saint-Yrieix et la Communauté de communes s'engagent à ne pas utiliser ces données à d'autres fins commerciales, ni à les communiquer, et ce, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Saint-Yrieix, service communication. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et demander à ne plus recevoir les SMS de la ville de Saint-Yrieix et de la Communauté de communes.